LE MUP

FESTIVAL

2020

RÈGLEMENT

WWW.LE-MUP.COM

CONDITIONS GÉNÉRALES

Le MUP Festival est une organisation à but non lucratif ayant pour objectif de promouvoir un cinéma portant des valeurs humaines et aider la rencontre entre la relève et des professionnels établis.
Les informations suivantes sont le règlement pour soumettre un film au MUP Festival 2020. Toute personne déposant un film pour le Festival confirme de ce fait avoir pris connaissance des éléments suivants et les approuve.

Article 1 - Conditions d'inscription
Article 2 - Formalités d'inscription - Facturation
Article 3 - Autorisation de publication et de diffusion
Article 4 - Palmarès - Prix
Article 5 - Droits de réserve du MUP
Article 6 - Conditions d'annulation de l'inscription

ARTICLE 1 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

1. Catégorie « Courts-Métrages »

Seuls les films répondant aux critères ci-dessous peuvent être inscrits :

- Porter des valeurs humaines/humanistes,
- Représenter un continent (d'origine ou de résidence du réalisateur),
- Produit après le 1er janvier 2018,
- 30 minutes maximum,
- Présenter les caractéristiques d'une œuvre cinématographique de court-métrage (narration, photo, bande sonore, montage…). Nous acceptons tout type de production : fiction, animation, docu-fiction…
- L'inscription doit être effectuée par l'un des ayants droit du film,
- Un réalisateur ne pourra inscrire qu'un seul film.

2. Catégorie « Très Courts-Métrages »

Seuls les films répondant aux critères ci-dessous peuvent être inscrits :

- Porter des valeurs humaines/humanistes
- Représenter un continent (d'origine ou de résidence du réalisateur),
- Produit après le 1er janvier 2018,
- 5 minutes maximum,
- Présenter les caractéristiques d'une œuvre cinématographique de court-métrage (narration, photo, bande sonore, montage…). Nous acceptons tout type de production : fiction, animation, docu-fiction…

- L'inscription doit être effectuée par l'un des ayants droit du film,
- Un réalisateur ne pourra inscrire qu'un seul film.

3. Les points de l'équipe du MUP

- Le MUP se réserve le droit de refuser l'inscription de toute œuvre à caractère exclusivement promotionnel ou didactique, pornographique ou faisant l'apologie de la violence.
- Le MUP se réserve le droit à la sélection des œuvres. Les œuvres réalisées de manière indépendante seront favorisées par le comité de sélection.
- Il n'y aura qu'une trentaine de films maximum sélectionnés.
- Le MUP encourage les étudiants à déposer leur film s'il correspond aux critères énoncés dans sa catégorie.

ARTICLE 2 - FORMALITÉS D'INSCRIPTION / FACTURATION

1. À l'inscription, le film devra directement être disponible sur *Film Freeway* (mp4/mkv/avi – 1080p H264). (Nous vous demanderons de nous envoyer une copie numérique de votre œuvre après validation de celle-ci pour le festival.)

- Seuls seront acceptés les films en version originale avec un fichier sous-titres (.srt) en anglais et/ou français en fonction de la langue parlée.
- Le film devra être accompagné des documents suivants : un synopsis et une photo/affiche du film, une photo ainsi qu'une courte biographie du réalisateur, une fiche technique de l'équipe du film.
- Le candidat donne le droit au MUP d'utiliser ses informations afin de promouvoir son film, dans le respect de ce dernier.
- La qualité de numérisation des films étant en fonction de la qualité technique des supports téléchargés, Le MUP ne pourra être tenu pour responsable de la qualité de diffusion. Le participant s'engage à contrôler la qualité de son film.
- En cas de problème de téléchargement, il est possible que Le MUP demande l'envoi du film sur clé USB. Les frais de transport, de transitaire et d'assurance sont dans ce cas entièrement à la charge de l'expéditeur. Le matériel envoyé ne sera pas restitué. Pour les films en provenance de l'extérieur du Canada, afin d'éviter tout problème de dédouanement, indiquer sur le formulaire :

FILM – VIDÉO POUR FESTIVAL
SANS VALEUR COMMERCIALE
BUT CULTUREL UNIQUEMENT

2. L'inscription au MUP Festival est conditionnée par le paiement d'un montant d'inscription de **15$CAD**.

- L'ouverture des inscriptions se fera le 15 octobre 2019.

- La validation du dossier d'inscription en ligne via *Film Freeway*, implique d'accepter le règlement ci-dessus et engage au paiement du montant de l'inscription.
- Tous les paiements doivent être effectués par carte de crédit (Mastercard, Visa…) ou PayPal et sont non remboursables.
- Le participant est garant de l'exactitude des informations renseignées.
- Le MUP visionnera les films et se réserve le droit de refuser l'inscription de films qui ne répondent pas aux critères d'admission définis à l'article 1 ci-dessus.
- Chaque catégorie du MUP Festival à un nombre de places limitées. Les films seront visionnés à partir de leur réception, et ce jusqu'au 1er mars 2020. Les films seront traités dans l'ordre de validation sur la plateforme d'inscription. **Les inscriptions pourront être clôturées à tout moment et sans préavis, dès que le nombre fixé par Le MUP sera**
- **atteint.**
  La clôture des inscriptions interviendra au plus tard le 1er février 2020. Les candidats seront avisés de la décision du comité par mail au plus tard le 1er mars.

ARTICLE 3 - AUTORISATION DE PUBLICATION ET DE DIFFUSION

L'inscription d'un film entraîne l'autorisation tacite au profit du MUP de publier et de diffuser dans ses supports des éléments (extraits, images, textes…) tirés du film en vue de sa promotion ainsi que l'ensemble des informations fournies.

- Les informations publiées par Le MUP sont établies à partir des indications fournies par les participants et sous leur seule responsabilité. De même, le Participant autorise Le MUP à utiliser lesdits éléments à but promotionnel dans le cadre de parution ou de publicité sous toute forme et sur tous supports.
- Le Participant garantit disposer des droits de toutes natures relatifs aux dits éléments et aux clichés photographiques qu'il aura adressés et garantit Le MUP contre tout recours de tiers à ce sujet.

ARTICLE 4 - PALMARÈS - PRIX

- La décision de jury est sans appel.
- Les prix seront remis aux réalisateurs présents ou envoyés, le cas échéant, de la façon souhaitée par le gagnant (PayPal, virement, chèque). La cérémonie aura lieu à la fin de la dernière journée du Festival.
- 50% de l'argent récolté lors des soumissions sur *Film Freeway* sera redistribué aux gagnants et de façon équitable pour les deux catégories (*soit 50/50*).
  Pour chacune des catégories, les prix sont les suivants :

Très Courts-Métrages	**Courts-Métrages**
3e place : 50%	3e place : 50%
2e place : 50%	2e place : 50%
1ére place : Trophée	1ere place : Trophée

ARTICLE 5 – DROITS DE RÉSERVE DU MUP

- Le MUP fonctionne principalement grâce à des dons (appel au financement, dons directes…). Il est donc possible que les fonds nécessaires à la conception de l'évènement dans son entièreté ne soient pas suffisants. Dans ce cas, la location du lieu de l'événement sera la priorité.
- Le MUP Festival se réserve de prévoir ou non, des possibilités d'aides financières pour aider des candidats sélectionner à venir assister au Festival. Dans le cas où les fonds le permettraient, Le MUP étudiera chaque cas afin d'octroyer une aide au transport.

ARTICLE 6 - CONDITION D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

Au cas où le participant renoncerait à ce que le film soit présenté au MUP Festival, il devra en faire la demande explicite par mail. Le montant versé pour l'obtention de son inscription restera acquis à titre d'indemnités.

CONTACTS

films@le-mup.com

www.le-mup.com

© Le MUP – Tous droits réservés